

Département
de la
Moselle
Arrondissement
de Thionville

COMMUNE de KIRSCHNAUMEN

SEANCE DU 2 août 2011

Nombre des Conseillers

Elus

11

Conseillers en
Fonction

11

Conseillers
Présents

10

Conseiller
Absent

1

Etaient présents

**MM. ZILIO, CORDEL, GEORGES, HIRTZ, GLODEN
NIEDERKORN, MULLER, RECOULES, WEBER.
Mme MULLER ,**

Sous la Présidence de M. F. BRETTNACHER, Maire

Absent : M. NADE

Délib. ; n° 39/2011

Objet : Concessions cinéraires au cimetière communal

A la demande des administrés de la commune concernant les concessions cinéraires dans le cimetière,

Le Conseil Municipal décide que ces concessions d'**1 m2** seront accordées pour une durée de **15 ans au prix de 10 € le m2.**

Elles pourront être renouvelées pour quinze ans.

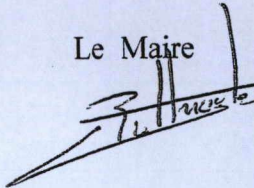
Fait et délibéré à Kirschnaumen les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme

Kirschnaumen le 02 Août 2011

Le Maire



Département
de la
Moselle
Arrondissement
de Thionville

COMMUNE de KIRSCHNAUMEN

SEANCE ORDINAIRE DU 12 mars 2015

Nombre des Conseillers

Elus

11

Etaient présents

**MM, LAGERSIE, SOUMAN, KLEIN, GEORGES, SCHMIT,
BURAIS, Mmes CORDEL, DOUROUX, MURGIA,**

Conseillers en
Fonction

11

Conseillers

Présents

10

Conseiller

absent

1

Absent excusé :

M. BERGER

Sous la présidence de : M.NIEDERCORN, Maire

Procurations :

M. BERGER a donné pouvoir à M. SOUMAN

Mme PHILIPPON Maryse est désignée comme secrétaire de séance

Délib. n° 20/2015 :

Objet : Location case du columbarium

La réalisation du columbarium étant terminée, Monsieur le Maire propose de louer les cases funéraires comme suit :

Location pour 15 ans : 1.000 €

Location pour 30 ans : 1.700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du maire pour la location de ces cases.

Le règlement d'utilisation du columbarium sera joint à chaque demande de location.

La révision du prix se fera sur décision du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

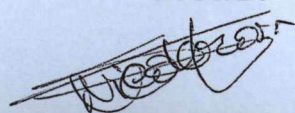
Fait et délibéré à Kirschnaumen les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme

Kirschnaumen le 12 mars 2015

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
057-215703653-20150312-20-2015-DE
Date de télétransmission : 17/03/2015
Date de réception préfecture : 17/03/2015

Département
de la
Moselle

Arrondissement
de Thionville

Nombre des Conseillers
Elus :

11

Conseillers
en
fonction

11

Conseillers
Présents
10

COMMUNE de KIRSCHNAUMEN

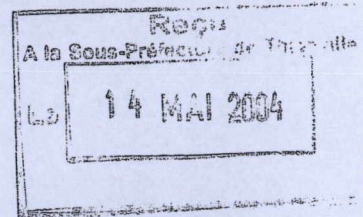
Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 2004

Sous la Présidence de M. BRETTNACHER F. Maire

Etaient présents : MM BRETTNACHER-RECOULES-SOUMAN-
SCHMIT-SINDT-GEORGES --ZILIO-HIRTZ- MAGARD- Mme
LINDEN

Etait absent : M. BERGER-



Objet Mise à disposition du dépôt funéraire

Le Conseil Municipal fixe le montant de la mise à disposition
du dépôt funéraire :

- à 10 euros pour les habitants de la Commune
- à 60 euros pour les personnes étrangères à la Commune

Fait et délibéré à Kirschnaumen les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme

Kirschnaumen le 7 mai 2004

Le Maire

